

**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**  
**ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE**  
**CANTON D'ORCINES**  
**COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille VINGT QUATRE, le SIX SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

**Date de convocation** : le 2 Septembre 2024

**Présents** : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Antony MOREL, Sylvie MOULY.

**Absents** : Christophe MALLET, Frédéric SOUSA.

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

**Objet : Création de poste pour accroissement saisonnier d'activité**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité de la collectivité il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de service ne pouvant excéder 8/35ème pour une durée de 6 mois au cours d'une période de 12 mois consécutifs à compter du 9 septembre 2024. Ce poste pourra être pourvu par un contractuel.

Madame le Maire propose d'inscrire cet emploi au tableau des effectifs et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE les propositions ci-dessus ;
- CHARGE Madame le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et de signer le contrat et les éventuels avenants ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.



Carine MIGNOT  
Secrétaire de séance



Michelle GAIDIER  
Maire de St Bonnet près Orcival



**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**  
**ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE**  
**CANTON D'ORCINES**  
**COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille VINGT QUATRE, le SIX SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

**Date de convocation** : le 2 Septembre 2024

**Présents** : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Antony MOREL, Sylvie MOULY.

**Absents** : Christophe MALLET, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

**Objet : Parcours Emploi Compétence – Formation**

Madame le Maire expose que, pour le bon fonctionnement de l'école Alain Ollier, une aide maternelle a été recrutée pour une durée de douze mois, en contrat Parcours Emploi Compétence. Madame le Maire rappelle que, dans le cadre des contrats P.E.C., l'employeur bénéficie d'une aide financière versée par l'Etat, et qu'il a l'obligation de mettre en œuvre des actions d'accompagnement professionnel et de formation.

Madame le Maire précise que Madame Cloé DECLOITRE, durant son contrat, souhaite préparer le CAP « Accompagnement éducatif petite enfance », en enseignement à distance avec le Centre National d'Enseignement à Distance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge le coût de cette formation, s'élevant à la somme de 945 euros et de rembourser ladite somme à Madame Cloé DECLOITRE qu'elle a réglé au CNED.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la prise en charge de la formation à distance pour Madame Cloé DECLOITRE,
- Et AUTORISE Madame le Maire à lui rembourser la somme de 945€.

Carine MIGNOT  
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER  
Maire de St Bonnet près Orcival



**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**  
**ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE**  
**CANTON D'ORCINES**  
**COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille VINGT QUATRE, le SIX SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

**Date de convocation** : le 2 Septembre 2024

**Présents** : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Antony MOREL, Sylvie MOULY.

**Absents** : Christophe MALLET, Frédéric SOUSA.

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

**Objet : Mur de l'église – Devis maîtrise d'œuvre**

Madame le Maire rappelle la situation concernant le mur de soutènement de l'église.

Selon les constatations réalisées par les services routiers du Conseil Départemental, il est observé une dégradation de l'angle du mur coté enrochement. Il est constaté que la structure a de plus en plus de mal à résister aux charges qui lui sont appliquées (poussée des terres + poussée hydrostatiques + poussée de l'enrochement).

Madame le Maire précise qu'une étude géotechnique a été réalisée par la société « Hydrogéotechnique » qui a préconisé des travaux de reconstruction partielle

Madame le Maire précise qu'afin de procéder à la consultation des entreprises préalable à la réalisation des travaux, il y a lieu d'être accompagné par un assistant à la maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire expose la sollicitation de différents bureaux d'études. Aucune proposition n'a été reçue, à l'exception de celle de la société ITC présentant une offre s'élevant à 37780 euros hors taxes (45.336 euros TTC).

Madame le Maire présente le devis de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Territoriale (A.D.I.T.) au titre de la maîtrise d'œuvre, qui s'élève à la somme de 14.000 euros hors taxes, soit 16.800 euros T.T.C.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le devis présenté par l'ADIT, pour un montant de 14.000 euros hors taxes
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis de l'ADIT, et toutes pièces s'y rapportant.
- DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2024 « Immobilisations corporelles »

(chapitre 23).

Carine MIGNOT  
Secrétaire de séance

  

Michelle GAIDIER  
Maire de St Bonnet près Orcival



**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**  
**ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE**  
**CANTON D'ORCINES**  
**COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille VINGT QUATRE, le SIX SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

**Date de convocation** : le 2 Septembre 2024

**Présents** : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Antony MOREL, Sylvie MOULY.

**Absents** : Christophe MALLET, Frédéric SOUSA.

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

**Objet : Mur de l'église – Demande de subvention**

Madame le Maire expose Madame le Maire expose la situation concernant le mur de soutènement de l'église.

Selon les constatations réalisées par les services routiers du Conseil Départemental, il est observé une dégradation de l'angle du mur coté enrochement. Il est constaté que la structure a de plus en plus de mal à résister aux charges qui lui sont appliquées (poussée des terres + poussée hydrostatiques + poussée de l'enrochement).

Madame le Maire rappelle que la commune est éligible au programme Ponts 2 piloté par le CEREMA qui accompagne les collectivités pour une meilleure connaissance et un meilleur entretien de leurs ouvrages d'art. Une visite de l'ouvrage a été effectuée le 22 Janvier 2024.

Madame le Maire précise que diverses solutions de réparation sont préconisées, tant par le bureau d'études « Hydrogéotechnique » qui a réalisé une étude géotechnique que par le CEREMA.

Madame le Maire rappelle que l'ADIT assurera la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux préconisés.

Le montant approximatif des travaux s'élève à la somme de 200.000€ hors taxes, hors frais d'études.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

- Montant des travaux	200.000€
- Subvention D.E.T.R.	- 44.760€
- Subvention Conseil Départemental	- 59.808€
- Participation communale	95.432€

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le projet présenté par la Direction Routière et d'Aménagement Territorial du Sancy, l'ADIT et le CEREMA,

- VALIDE le plan de financement,

Envoyé en préfecture le 09/09/2024  
Reçu en préfecture le 09/09/2024  
Publié le  
ID : 063-216303263-20240906-202454-DE

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du programme « Ponts 2 », porté par le CEREMA.



Carine MIGNOT  
Secrétaire de séance



Michelle GAIDIER  
Maire de St Bonnet près Orcival



**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**  
**ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE**  
**CANTON D'ORCINES**  
**COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille VINGT QUATRE, le SIX SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

**Date de convocation** : le 2 Septembre 2024

**Présents** : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Antony MOREL, Sylvie MOULY.

**Absents** : Christophe MALLET, Frédéric SOUSA.

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

**Objet : Réseau d'eau potable – Demande de subventions**

Madame le Maire rappelle l'étude diagnostique du réseau d'eau potable réalisée en 2018 qui a préconisé les travaux à réaliser sur le réseau.

Madame le Maire rappelle que des travaux ont été réalisées les années précédentes, et précise que la mise en conformité du réseau d'eau potable doit être poursuivie, afin d'assurer aux usagers une eau de bonne qualité, et de poursuivre la recherche des fuites.

Madame le Maire présente plusieurs devis en vue de :

- la mise en place d'un système de désinfection par injection de chlore sur la conduite de distribution du réservoir de Neuville. L'installation sera complétée par une alimentation électrique par panneaux solaires.
- Le remplacement et la mise en place de canalisations dans le secteur de La Baraquette,
- La sécurisation des réservoirs du bourg, Neuville et Villejacques

Madame le Maire présente plusieurs devis.

Madame le Maire propose de retenir les devis suivants :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - Entreprise « JB Electricité » pour un montant total de 6 609,20 euros HT, concernant la désinfection chlore (réservoir de Neuville), précision étant ici faite que l'entreprise JB Electricité n'est pas assujettie à la TVA | 6 609,20€         |
| - Entreprise COUDERT pour un montant total de 55 821 euros hors taxes, concernant les canalisations d'eau potable de La Baraquette,  | 55 821,00€        |
| - Entreprise COUDERT pour un montant de 28 000 euros hors taxes, concernant les travaux de sécurisation des réservoirs,  | 28 000,00€        |
| - Entreprise BOUYSSOU, pour un montant de 1 751,58 euros hors taxes, pour les travaux concernant le réservoir de Villejacques  | 1 751,58€         |
| <b>TOTAL hors taxes</b>  | <b>92 181,78€</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 063-216303263-20240906-2024550-DE

Bretagne  
Levraut**- VALIDE :**

- le devis de l'entreprise JB Electricité, d'un montant de 6 609,20 EUROS,
- le devis de l'entreprise COUDERT (canalisations AEP La Barquette) d'un montant hors taxes de 55 821 euros,
- le devis de l'entreprise COUDERT (sécurisation réservoirs) d'un montant hors taxes de 28 000€
- et le devis de l'entreprise BOUYSSOU d'un montant hors taxes de 1.751,58 euros.
- 

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et à signer tous actes et pièces s'y rapportant,

- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget annexe de l'eau 2024 « Immobilisations en cours » (chapitre 23)



Michelle GAIDIER

Maire de St Bonnet près Orcival

